

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2025

Nombre de membres	Vote		
Afférents : 14	A l'unanimité : Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
Présents : 12			
Qui ont pris part au vote : 12			
Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE BETHUNE le 25/11/2025			

L'an 2025, le 24 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Floris s'est réuni à l'ANCIENNE MEDIATHEQUE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DEBAECKER OLIVIER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17 novembre 2025.

Présents : Mmes BONNEL MELANIE, CHAVATTE CELINE, MASSE CELINE, DELGERY ADELAIDE, EVRARD LUDIVINE ; MM : BAUW OLIVIER, CALONNE STEPHANE, CARON CLAUDE, CASTILLE BERTRAND, DEBAECKER OLIVIER, DELFORGE JEROME, MAZON CHRISTOPHE.

Excusés et ayant donné procuration : M. BOUWY MAXIME à Mme MASSE Céline, M. WEILLAERT YVES-MARIE à M. DEBAECKER Olivier.

A été nommé secrétaire : Mme BONNEL MELANIE

2025/59 : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2025/56 EN DATE DU 16 OCTOBRE 2025 POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LE PORTAIL FAMILLES-MY PERISCHOOL-AVEC LA SOCIETE WAIGEO

Monsieur le Maire expose le fait que le pointage des cartes de cantine et de garderie est très chronophage et que le paiement par chèque et d'achat de cartes deviennent obsolètes. Nombreux sont les parents sollicitant les services de la mairie pour un fonctionnement plus moderne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De procéder à la mise en place d'un portail familles
- De signer avec la Société WAIGEO dont le siège se situe, 23 Rue Raoul Briquet, 62700 BRUAY-LA-BUSSIÈRE, un contrat relatif à la mise en place d'un Portail Familles intitulé « My Périschool », pour le service de la Restauration Scolaire et de la Garderie périscolaire comme suit :
- Abonnement aux Services My Périschool pour un montant annuel de 408,00€ HT soit 489,60€ TTC.
- Hébergement du site pour un montant annuel de 186,00€ HT soit 223.20 € TTC.
- Maintenance annuelle pour un montant annuel de 222,00€ HT soit 266,40€ TTC.
- Soit un total annuel de 816,00€ HT soit 979.20€ TTC.
- Contrat d'une durée de 3 ans.
- Mise en œuvre et Paramétrage de My Périschool pour un montant de 1498,00€ HT soit 1797,60€ TTC.
- Formations à My Périschool pour un montant de 700,00€ HT soit 840€ TTC.
- De charger Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 25 novembre 2025

Le Maire

OLIVIER DEBAECKER

